



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE PERMANENT DU MAIRE N° 5838/2019
PORTANT SUR LA NUMEROTATION DES PARCELLES**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2213-28,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu les pouvoirs de police du Maire concernant le numérotage des parcelles,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de la parcelle AN n° 227, sise Chemin de Derrière les Clos, lieu-dit « Le Village » ;

Considérant que cette parcelle est située entre la parcelle AN n° 238, sise 36 Chemin de Derrière les Clos et la parcelle AN n° 226, sise 40 Chemin de Derrière les Clos ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 La parcelle AN n° 227, d'une superficie de 637 m², portera le numéro 38 Chemin de Derrière les Clos (cf. plan annexé).

ARTICLE 2 L'ampliation du présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Directeur du Service des Affaires Foncières et Domaniales,
- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie Nationale de Créteil,
- Monsieur le Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
- Monsieur le Président du SyAGE,
- Monsieur le Président du SIVOM,
- Monsieur le Directeur du bureau de Poste de Villecresnes,
- Monsieur le Directeur du centre des Impôts de Boissy-Saint-Léger,
- ERDF-GRDF,
- France TELECOM,
- NUMERICABLE-SFR,
- LYONNAISE DES EAUX.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 24 octobre 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.